
Autorité parentale conjointe: réserve à gauche

Famille PS et Verts exigent un accord préalable des parents sur la prise en charge des enfants

Les parents qui se séparent devraient obtenir l'autorité parentale conjointe d'office, qu'ils aient été mariés ou non. Soutenu par la droite, le projet du Conseil fédéral subit une avalanche de critiques du camp rose-vert et des femmes.

La gauche ne conteste pas de front la révision du Code civil suisse en consultation jusqu'à jeudi. Le PS soutient ainsi l'extension de l'autorité

parentale conjointe après un divorce et l'idée que le bien de l'enfant est le mieux servi s'il peut conserver un lien intact avec ses deux parents malgré leur divorce.

Mais si l'autorité parentale est actuellement confiée en majorité seulement aux mères, c'est que ce sont surtout elles qui s'occupent des enfants. Introduire l'autorité parentale conjointe automatique ne permet-

tra pas que les pères s'occupent davantage de leurs enfants. Pour le PS, il faut donc soumettre cet octroi à un accord entre les parents sur la garde, l'entretien et le droit de visite.

Les Verts partagent cet avis. Non seulement ils exigent que l'autorité parentale commune ne soit la règle que lorsque les parents formulent une demande commune sur la garde et l'entretien, mais ils proposent un

soutien par des spécialistes. Le droit actuel prévoit déjà une telle convention pour l'obtention de l'autorité commune après un divorce. Pour la Commission fédérale pour les questions féminines, la nouvelle règle ne résoudra pas tous les problèmes. Mieux vaudrait s'en tenir à une révision «light» se concentrant sur la façon d'éviter les abus au détriment d'une partie. **ATS**